



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Ilustre Colegio de la
Abogacía de Bizkaia
Bizkaiko Abokatuen
Elkargo Ohoretsua



Arbitrage international, perspectives actuelles

8^e édition

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec le barreau de Biscaye, avec le soutien spécial de la Cour civile et commerciale d'arbitrage espagnole (CIMA)

**VENDREDI 23
ET SAMEDI 24
MAI 2025**

Avec un cocktail de bienvenue le jeudi 22 mai



Bilbao

ESPAGNE

www.uianet.org

#UIAArbitration

Introduction

Les 23 et 24 mai 2025, en collaboration avec l'Ordre des Avocats de Biscaye et avec le soutien spécial de la Cour civile et commerciale d'arbitrage espagnole (CIMA), l'UIA organise la huitième édition du séminaire *Arbitrage international, perspectives actuelles* qui, cette année encore, traitera des sujets d'actualité particulièrement pertinents dans le domaine de l'arbitrage.

Ce séminaire est devenu un classique de l'UIA. Les séances de travail, qui se dérouleront pendant un jour et demi au siège de l'Ordre des avocats de la ville, seront également le prélude à la session spéciale consacrée à l'ar-

bitrage lors du prochain Congrès annuel de l'UIA, qui se tiendra du 29 octobre au 2 novembre 2025 à Guadalajara, au Mexique, et dont l'arbitrage international sera l'un des thèmes principaux.

Outre le haut niveau scientifique des sessions, accrédité lors des éditions précédentes, ce sera l'occasion de rencontrer collègues et amis lors des différents événements sociaux : cocktail de bienvenue, pauses café, déjeuners, une visite culturelle et dîner optionnel, autant d'éléments qui feront de ce séminaire un événement inoubliable.

Un séminaire à ne pas manquer !

Toutes les informations concernant nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet : www.uianet.org
Le programme d'inscription sera disponible prochainement.
Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

UIA – T +33 1 44 88 55 66 – uiacentre@uianet.org
www.uianet.org

L'UIA remercie les partenaires suivants :

Partenaire institutionnel



Ilustre Colegio de la
Abogacía de Bizkaia
Bizkaiko Abokatuen
Elkargo Ohoretsua

Sponsor Gold



Sponsor Silver



COMITÉ ORGANISATEUR

Urquiola DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI

Présidente d'Honneur de l'UIA

Palacio & Asociados

Madrid, Espagne

T +34 91 310 32 94

urquiola.palacio@palacioyasociados.com

Álvaro LOPEZ DE ARGUMEDO

*Président de la commission arbitrage
internationale de l'UIA*

Arbitre de la CIMA

Úria Menéndez Abogados, S.L.P.

Madrid, Espagne

T +34 915 860 395

alvaro.argumedo@uria.com

Juan SERRADA

Président de CIMA

Madrid, Espagne

T +34 91 431 76 90

cima@cima-arbitraje.com

Francisco RUIZ RISUEÑO

Secrétaire Général de la CIMA

Madrid, Espagne

T +34 91 431 76 90

cima@cima-arbitraje.com

Carlos FATÁS MOSQUERA

Président du Comité national espagnol de l'UIA

Directeur Général Adjoint UIA-IROL

*Vice-Président de la commission de Droits
de l'Homme de l'UIA*

Alion Abogados

Barcelone, Espagne

T +34 93 532 54 00

carlos.fatas@alion-abogados.com

Ángel SANCHEZ FREIRE

Président du programme UIAMentor

Araoz & Rueda

Madrid, Espagne

T +34 91 319 02 33

asfreire@araozyrueda.com

Aitzol ASLA URIBE

*Responsable Internationale de l'Ordre
des Avocats de Biscaye*

Associé

New Law Partners

Bilbao, Espagne

T +34 67 080 37 71

aitzol.asla@newlawpartners.com

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

BARREAU DE BISCAYE (Ilustre Colegio de la Abogacía de Bizkaia)
Salón de Actos
Rampas de Urbitarte 3,
48001 Bilbao, Espagne
T +34 94 435 62 00

→ FORMATION JURIDIQUE CONTINUE

Chaque participant au séminaire recevra un « Certificat de participation » à la fin de l'événement qui pourra être utilisé pour obtenir des « Crédits » à des fins de « Formation juridique continue » ou « Développement professionnel continu », selon les règles nationales. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'UIA à Paris.

→ LANGUES

Les langues de travail seront l'**espagnol**, l'**anglais** et le **français** avec l'**interprétation simultanée**.

→ DROITS D'INSCRIPTION

*Montants hors TVA	Au plus tard le 23 avril	À partir du 24 avril
MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/> 250 €* <input type="checkbox"/> 300 €* <input type="checkbox"/> 350 €*	<input type="checkbox"/> 300 €* <input type="checkbox"/> 350 €*
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 150 €* <input type="checkbox"/> 175 €* <input type="checkbox"/> 200 €* <input type="checkbox"/> 225 €* <input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 175 €* <input type="checkbox"/> 200 €* <input type="checkbox"/> 225 €* <input type="checkbox"/> 250 €*
NON-MEMBRE	<input type="checkbox"/> 300 €* <input type="checkbox"/> 350 €*	<input type="checkbox"/> 350 €*
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 200 €* <input type="checkbox"/> 225 €* <input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 225 €* <input type="checkbox"/> 250 €*
MEMBRE DU BARREAU DU PAYS BASQUE	<input type="checkbox"/> 200 €* <input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 250 €*
INTERVENANTS	<input type="checkbox"/> 200 €* <input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 250 €*

Les honoraires comprennent :

- la participation à toutes les sessions de travail
 - la documentation du séminaire
 - le cocktail de bienvenue le 22 mai
 - le déjeuner le 23 mai
 - les pauses café les 23 et 24 mai
 - Déjeuner chez Urquiola de Palacio le 24 mai
- Le dîner du vendredi 23 mai est optionnel et fait l'objet d'un supplément.**

*La TVA (21 %) peut être appliquée au montant indiqué ci-dessus conformément à la directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Si vous fournissez un **numéro d'identification de TVA de l'UE**, la TVA ne sera pas facturée. Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'UIA.

**Veuillez joindre une preuve d'âge à la fiche d'inscription pour bénéficier du tarif jeunes avocats.

Veuillez noter que le nombre de places au séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions en cas de demandes excessives.

Pour que votre nom figure sur la **liste des participants**, qui sera distribuée pendant le séminaire, votre fiche d'inscription doit être reçue **au plus tard le 16 mai**. Une liste actualisée sera envoyée par e-mail à tous les participants après le séminaire.

→ RÉSERVATIONS D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été préservé à un tarif préférentiel dans les hôtels indiqués ci-dessous. Les réservations doivent être effectuées directement auprès de l'hôtel. Les détails de votre carte bancaire doivent être fournis afin de garantir votre réservation. Nous vous recommandons de procéder à vos réservations le plus tôt possible.

■ HÔTELS

HOTEL ABANDO 4* à 350 mètres du lieu du séminaire
Colon de Larreategui 9, 48001 Bilbao, Espagne
T +34 94 423 62 00
abando@aranzazu-hoteles.com

■ TARIFS

Chambre simple **128 €**
Chambre simple à usage unique **148 €**
Chambre double/jumelle **160 €**
Petit-déjeuner et TVA 10 % inclus

Veuillez indiquer la référence « **240677** » pour bénéficier des tarifs préférentiels
Date limite de réservation : 15 janvier

HOTEL CARLTON 5* à 700 mètres du lieu du séminaire
Plaza Federico Moyúa 2, 48009 Bilbao, Espagne
T +34 94 416 22 00 carlton@aranzazu-hoteles.com

Chambre à usage unique **195 €**
Chambre double/jumelle **215 €**
Petit-déjeuner et TVA 10 % inclus

Veuillez indiquer la référence « **240678** » pour bénéficier des tarifs préférentiels
Date limite de réservation : 15 janvier

HOTEL THE ARTIST 5* à 600 mètres du lieu du séminaire
Alameda de Mazarredo 61, 48009 Bilbao, Espagne
T +34 944 253 300
reservations@hotelheartist.com

Bénéficiez d'une réduction de 10 % sur le meilleur tarif flexible disponible, petit-déjeuner compris, entre le 22 et le 26 mai 2025, sous réserve de disponibilité des chambres.

La **politique d'annulation est de 48h** avant l'arrivée

Veuillez cliquer sur le lien de réservation afin de bénéficier des tarifs préférentiels : [RESERVE AHORA - BOOK NOW](#)

MERCURE BILBAO JARDINES DE ALBIA 4*
à 190 mètres du lieu du séminaire
Calle San Vicente 6, 48001 Bilbao, Espagne
T +34 94 435 41 40
ha057@accor.com

Bénéficiez d'une réduction de 15 % sur les tarifs disponibles au moment de la réservation entre le 22 et le 24 mai 2025 selon la disponibilité des chambres

Indiquer la référence « **UIA Bilbao 2025** » pour bénéficier de tarifs préférentiels. **Date limite de réservation : 15 mars**

*Applicable sur le tarif non restreint

*Non applicable sur les tarifs non remboursables ou les offres spéciales

Conditions d'annulation et générales

→ CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une déduction de 50 % pour frais administratifs et devra être communiquée par écrit, pour être reçue par l'UIA **au plus tard le 23 avril 2025**. Aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations reçues après cette date.

VISAS

Toute personne ayant besoin d'une lettre d'invitation pour assister au séminaire doit s'inscrire et payer ses frais d'inscription **au plus tard le 23 avril 2025** afin de disposer de suffisamment de temps pour obtenir un visa. La **demande d'annulation** devra parvenir par écrit à l'UIA au plus tard **le 14 mai 2025**.

Un remboursement ne pourra être obtenu que dans l'éventualité d'un refus de visa. * - **

Si nous recevons votre inscription après cette date, seuls 50 % des frais seront remboursés**.

Aucun remboursement ne sera effectué si le visa est obtenu après le séminaire.

* 100 % des frais d'inscription payés moins 50 € + TVA (frais administratifs).

** Nous devons recevoir la preuve du refus de visa pour pouvoir procéder au remboursement.

→ CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

La participation aux activités de l'UIA est conditionnée par l'adhésion et le respect du [Code de conduite de l'UIA](#). À défaut, l'UIA se réserve le droit de refuser l'inscription à ladite activité.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents..

FORMALITÉS

Il est de la responsabilité des participants de s'assurer du respect des formalités de police, de douane et de santé pour leur voyage. Les participants ne pouvant pas participer au séminaire en raison de leur incapacité à prendre un vol ou tout autre moyen de transport du fait de l'impossibilité de fournir les documents requis (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.) ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

FORCE MAJEURE

Par « force majeure », on entend tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client ou les participants, soit l'agence ou les prestataires impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Dans le cadre d'une convention expresse, il en sera ainsi en cas de grève affectant les moyens de transport, le personnel hôtelier, les contrôleurs aériens, d'insurrection, d'émeute ou d'interdiction quelconque édictée par les autorités gouvernementales ou publiques. Il est expressément convenu que, pour les parties, un cas de force majeure suspendrait l'exécution de leurs obligations réciproques. En même temps, chacune des parties supportera la charge de toutes les dépenses qui lui incombent, résultant du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes de santé existant avant le séminaire et susceptibles d'entraîner des complications ou de s'aggraver pendant toute la durée du séjour : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, allergies éventuelles, régimes alimentaires particuliers, troubles en cours de traitement et non encore consolidés le jour du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive, etc. (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.

Formulaire d'inscription

Arbitrage international, perspectives actuelles – 8^e édition

BILBAO, ESPAGNE

VENDREDI 23 MAI ET SAMEDI 24 MAI 2025

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou complétez et renvoyez ce formulaire par email à : uiacentre@uianet.org

UIA (Union Internationale des Avocats)

■ Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : MI _____

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél : Fax :

Email :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Heures d'arrivée et de départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

*Montants hors TVA	Au plus tard le 23 avril	À partir du 24 avril
MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 300 €*
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 150 €*	<input type="checkbox"/> 175 €*
NON-MEMBRE	<input type="checkbox"/> 300 €*	<input type="checkbox"/> 350 €*
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/> 200 €*	<input type="checkbox"/> 225 €*
MEMBRE DU BARREAU DU PAYS BASQUE	<input type="checkbox"/> 200 €*	
INTERVENANTS	<input type="checkbox"/> 200 €*	

*La TVA (21 %) peut être appliquée à ces montants conformément à la directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

**Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

B. ACTIVITÉS SOCIALES LORS DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

- Cocktail de bienvenue - Jeudi 22 mai Déjeuner - Vendredi 23 mai
 Visite culturelle - Vendredi 23 mai Déjeuner chez Urquiola de Palacio - Samedi 24 mai

C. DÎNER OPTIONNEL

(Non inclus dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel - Vendredi 23 mai
• Veuillez réserver des places pour personne(s) pour le dîner 65 € (HT) x ___ / pers €
Total (C) (HT) €

D. TOTAL

TOTAL (A) HT – Frais d'inscription €
TOTAL (C) HT – Dîner optionnel €
TOTAL (A + C) HT €
TVA, le cas échéant (21 %)* €
Si vous fournissez un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée.
TOTAL (A + C + TVA) €

* La TVA (21 %) peut être appliquée au montant indiqué ci-dessus conformément à la directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'UIA.

E. CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions d'annulation ainsi que les conditions générales figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captées, enregistrées ou filmées pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux. Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme d'inscription page 6.

F. MÉTHODE DE RÈGLEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire 2025 Bilbao**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Agence Paris Institutionnels – 50 rue d'Anjou – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT N° : SOGEFRPP IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Veuillez joindre une copie de votre ordre de virement bancaire à votre fiche d'inscription.

- Par carte bancaire : Visa Mastercard
N° de carte : _____ Date d'expiration : __ / __ Cryptogramme : ___
Nom du titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de € (EUR)

Date : / /

Signature :